

# Recueil Dalloz

> hebdomadaire  
196<sup>e</sup> année  
13 février 2020  
n° 5 / 7850<sup>e</sup>  
pages 273 à 328

## CHRONIQUE / Jurisprudence

Pour un droit plus systématique :  
vers la fin des notes de jurisprudence ?

> Bruno Dondero

292

## ÉDITORIAL

273 Aux confins de la répression pénale, *Julie Alix*

## ACTUALITÉS

- 281 Copie privée (rémunération) : vendeur professionnel établi dans un autre État membre
- 282 Vente (promesse synallagmatique) : nullité de la donation conclue postérieurement
- 283 Filiation (accouchement anonyme) : constitutionnalité du régime
- 284 Action publique (accélération et simplification) : présentation d'un projet de loi

## POINT DE VUE

290 Un *New Deal* pour l'Université ?, *Aurélien Antoine et Thomas Perroud*

## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 298 **Panorama** : Droit des étrangers et de la nationalité, *Olivera Boskovic, Sabine Corneloup, Fabienne Jault-Seseke, Natalie Joubert et Karine Parrot*
- 312 **Notes** : Du recel de fichiers téléchargés faisant l'apologie d'actes de terrorisme : Cour de cassation *versus* Conseil constitutionnel ?, *note sous Crim. 7 janv. 2020, Damien Roets*
- 316 Élections européennes et Constitution : nouveaux développements, *note sous Cons. const., 25 oct. 2019, Jérôme Roux*
- 322 La reconnaissance de l'implication d'un véhicule soulevé et les questionnements sur la réforme du droit de la responsabilité civile, *note sous Civ. 2<sup>e</sup>, 24 oct. 2019, Guillaume Trédez*
- 324 L'inquiétante étrangeté de la procréation *post mortem* devant la Cour européenne des droits de l'homme, *note sous CEDH 12 nov. 2019, Anne-Blandine Caire*

## ENTRETIEN

328 Cécile Pérès et Philippe Potentier – Présentation du rapport du groupe de travail relatif à « La réserve héréditaire »

DAJLOZ



Version numérique incluse\*



322005



9 782993 122005 4

31/35, rue Froidevaux  
75685 PARIS CEDEX 14  
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66  
Fax 01 40 64 54 66  
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT,  
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,  
**PHILIPPE DÉROCHE**

**CONSEIL SCIENTIFIQUE**  
ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,  
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON  
ET PHILIPPE MERLE

**DIRECTRICE SCIENTIFIQUE**  
PASCALE DEUMIER

## RÉDACTION

### • DIRECTION

**Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef**

### • RÉDACTION

Maëlle HARSOUËT DE KERAVEL (5379)

### • CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET  
Concurrence - Distribution : Éric CHEVRIER  
Contrat d'affaires : Xavier DELPECH  
Contrat - Responsabilité - Assurance : Xavier DELPECH  
Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD  
Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET  
Société et marché financier : Alain LIENHARD

### • ÉDITION - RÉALISATION

#### Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (5284)  
Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)  
Katy PERCHEREAU (5366)

**Directeur artistique :** Patrick VERDON

**Rédacteur en chef technique :** Raphaël HENRIQUES

**1<sup>er</sup> secrétaire de rédaction :** Véronique THILL

**Illustration couverture :** Fanny BLEY-GUIBAL

**Secrétaire de rédaction numérique :** Carole ROBAN

### ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

**Abonnements :** Yvette NAY, *Directrice*  
80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex  
Fax : 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

**Relations clients :** Ginette N'KOÛA, *Responsable*  
Tél. : 01 40 92 20 85

**Service publicité :** Myriam LACROIX, *Responsable*  
Tél. : 01 40 92 69 66 - mlacroix@editions-legislatives.fr

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 705 € HT (719,81 € TTC)

Étranger : 771 € HT

Prix au numéro : 31,65 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1022 T 82206

JOUVE, 733 rue St Léonard BP 3

53101 Mayenne Cedex

Dépôt légal - Février 2020

## Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : 31-35, rue Froidevaux Paris 14<sup>e</sup>

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut



Origine du papier : Portugal  
Taux de fibres recyclées : 0 %  
Prot : 0,08 kg/t

## ÉDITORIAL

Julie Alix

273

Aix confins de la  
répression pénale

## ACTUALITÉS

276

### DROIT DES AFFAIRES

#### Concurrence-Distribution

Conditions générales de vente (pénalités):  
application à une association,  
*Civ. 1<sup>re</sup>, 5 févr. 2020*

Entente (secteur bancaire): tarifs de  
traitement des chèques à l'encaissement,  
*Com. 29 janv. 2020*

#### Consommation

Pratique commerciale déloyale (jeu de  
hasard): tournoi de poker en salle,  
*Com. 29 janv. 2020*

Pratique commerciale déloyale (jeu de  
hasard): augmentation des chances de  
gagner, *Crim. 28 janv. 2020*

Prêt immobilier (renégociation): informations  
comprises dans l'avenant, *Civ. 1<sup>re</sup>, 5 févr. 2020*

Taux effectif global (mention obligatoire):  
sanction du défaut de communication,  
*Civ. 1<sup>re</sup>, 5 févr. 2020*

#### Contrat d'affaires

Transport aérien (circulation des personnes):  
validité d'un passeport périmé,  
*Civ. 1<sup>re</sup>, 5 févr. 2020*

Transport aérien (vol annulé): portée de la  
maladie du pilote, *Civ. 1<sup>re</sup>, 5 févr. 2020*

#### Fonds de commerce et commerçants

Compétence commerciale (GIE): conclusion  
d'une licence de brevet, *Com. 29 janv. 2020*  
Compétence commerciale (mandataire social):  
acte de cession de contrôle,  
*Com. 29 janv. 2020*

#### Propriété intellectuelle

Copie privée (rémunération): vendeur  
professionnel établi dans un autre État  
membre, *Civ. 1<sup>re</sup>, 5 févr. 2020*

#### Société et marché financier

Scission (sociétés anonymes): action paulienne  
des créanciers, *CJUE 30 janv. 2020*

282

### DROIT CIVIL

#### Contrat-Responsabilité-Assurance

Vente (vice caché): réparation du préjudice  
par le vendeur de mauvaise foi,  
*Civ. 3<sup>e</sup>, 30 janv. 2020*

Vente (promesse synallagmatique): nullité de  
la donation conclue postérieurement,  
*Civ. 3<sup>e</sup>, 30 janv. 2020*

#### Famille-Personne-Succession

Succession (recl successoral): application de  
la sanction au conjoint survivant,  
*Civ. 1<sup>re</sup>, 29 janv. 2020*

Filiation (accouchement anonyme):  
constitutionnalité du régime,  
*Cons. const., 7 févr. 2020*

284

### DROIT PUBLIC

#### Droit administratif

Action publique (accélération et  
simplification): présentation d'un projet de loi  
Compétence administrative (voie de fait):  
portée de l'accord du propriétaire,  
*Civ. 1<sup>re</sup>, 5 févr. 2020*

Compétence administrative (droit d'eau fondé  
en titre): renvoi au Tribunal des conflits,  
*Civ. 1<sup>re</sup>, 5 févr. 2020*

#### Environnement

Pollution (absence de faute pénale): validité  
des mesures conservatoires ordonnées,  
*Crim. 28 janv. 2020*

286

### DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

#### Droit du travail

Rémunération (prime de responsabilité):  
conditions conventionnelles d'attribution,  
*Soc. 29 janv. 2020*

Contrat à durée déterminée (requalification):  
délai de prescription de l'action,  
*Soc. 29 janv. 2020*

Durée du travail (35 heures): décompte des  
jours de congés en jours ouvrables,  
*Soc. 29 janv. 2020*

Licenciement discriminatoire (grossesse):  
indemnité intégrant les revenus de  
remplacement, *Soc. 29 janv. 2020*

Footballeur professionnel (rupture du  
contrat): compétence de la commission  
juridique, *Soc. 29 janv. 2020*

#### Sécurité sociale

Amiante (préjudice d'anxiété): point de  
départ de la prescription quinquennale,  
*Soc. 29 janv. 2020*

288

### PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

#### Procédure civile

Appel (effet dévolutif): défaut de mention  
des chefs du jugement critiqués,  
*Civ. 2<sup>e</sup>, 30 janv. 2020*

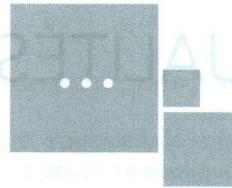
Contredit (champ d'application): jugement  
statuant sur la compétence, *Civ. 2<sup>e</sup>, 30 janv. 2020*

Péremption de l'instance (suspension du  
délai): nouveau délai après radiation,  
*Civ. 2<sup>e</sup>, 30 janv. 2020*

Signification à parquet (domicile à l'étranger):  
point de départ du délai d'appel,  
*Civ. 2<sup>e</sup>, 30 janv. 2020*

#### Voie d'exécution

Saisie-attribution (absence de contestation):  
action en répétition de l'indu,  
*Civ. 2<sup>e</sup>, 30 janv. 2020*



## POINT DE VUE

- 290 Un *New Deal* pour l'Université?  
par Aurélien Antoine et Thomas Perroud



## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

### CHRONIQUE

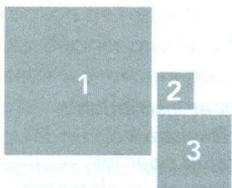
- 292 Pour un droit plus systématique: vers la fin des notes de jurisprudence?  
par Bruno Dondero

### PANORAMA

- 298 Droit des étrangers et de la nationalité décembre 2018 – décembre 2019  
par Olivera Boskovic, Sabine Corneloup, Fabienne Jault-Seseke, Natalie Joubert et Karine Parrot

### NOTES

- 312 Du recel de fichiers téléchargés faisant l'apologie d'actes de terrorisme: Cour de cassation versus Conseil constitutionnel?, note sous *Crim.* 7 janv. 2020  
par Damien Roets
- 316 Élections européennes et Constitution: nouveaux développements, note sous *Cons. const.*, 25 oct. 2019  
par Jérôme Roux
- 322 La reconnaissance de l'implication d'un véhicule soulevé et les questionnements sur la réforme du droit de la responsabilité civile, note sous *Civ. 2<sup>e</sup>*, 24 oct. 2019  
par Guillaume Trédez
- 324 L'inquiétante étrangeté de la procréation *post mortem* devant la Cour européenne des droits de l'homme, note sous *CEDH* 12 nov. 2019  
par Anne-Blandine Caire



## ENTRETIEN

- 328 Cécile Pérès et Philippe Potentier – Présentation du rapport du groupe de travail relatif à « La réserve héréditaire »

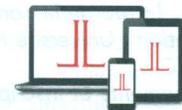
### À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).



**\*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.**

**Retrouvez également votre revue numérique sur [Dalloz-Revues.fr](http://Dalloz-Revues.fr)**